

# PARLEMENT EUROPEEN



Direction générale Politiques externes de l'Union

## Département thématique

### NOTE D'INFORMATION

#### SUR LA SITUATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

#### DU MEXIQUE

#### ET SUR SES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

**Contenu:**

En 2000, le Mexique a entamé sa transition vers un régime pleinement démocratique, suite à l'élection de M. Vicente Fox à la présidence de la République. Sa victoire a mis un terme au long règne du Parti révolutionnaire institutionnel au pouvoir depuis 1929. Malgré ses bonnes intentions réformatrices, la nouvelle administration n'a pas pu mettre en oeuvre une grande partie de ses promesses, vu l'absence d'une majorité parlementaire favorable. Plus de 40% de la population mexicaine vit encore sous le seuil de la pauvreté. Suite à l'Accord global UE-Mexique, entré en vigueur le 1er juillet 2000, les relations entre les deux partenaires se sont considérablement renforcées.

**DGExPo/B/PolDep/Note/2005\_111**

**28 avril 2005**

[PE N°]

**FR**

Cette note a été demandée par la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Mexique.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français.

Auteur: Pedro NEVES

Manuscrit achevé en avril 2005.

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: [pneves@europarl.eu.int](mailto:pneves@europarl.eu.int)

Bruxelles, Parlement européen, avril 2005.

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.

Sources: Economist Intelligence Unit (EIU)  
European Commission  
Eurostat  
Reuters  
Oxford Analytica  
World Markets Country Analysis

## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>I. SITUATION POLITIQUE</b> .....	4
<b>II. SITUATION ÉCONOMIQUE</b> .....	14
<b>III. RELATIONS UE/ MEXIQUE</b> .....	19

## ANNEXES

## I. SITUATION POLITIQUE

### 1. Introduction

#### 1.1. Historique

Situé en Amérique du Nord, le Mexique est l'un des pays phares de l'Amérique latine. Héritier des cultures précolombienne et coloniale, le Mexique tente de préserver son identité métissée tout en adoptant le modèle néo-libéral. Mais il doit relever nombre de défis: réduire les déséquilibres régionaux, conjuguer libéralisme économique, progrès social et démocratie, limiter la croissance d'une capitale macrocéphale.

En 1529, les *conquistadores* espagnols s'emparent du Mexique et se lancent à la conquête d'un vaste empire colonial allant de la Floride à la Patagonie. Les richesses du sous-sol et du sol sont mises en valeur à grande échelle, pendant trois siècles, au profit de la métropole, tandis que les natifs sont réduits en quasi-esclavage sous le régime de "*encomienda*".

De 1810 à 1910, le Mexique a connu une période riche en événements. En 1810, le curé Miguel Hidalgo indigné par la misère des indigènes, lève une armée d'Indiens, rapidement écrasée par le pouvoir colonial. Toutefois, l'idée d'indépendance commence à germer. Elle est proclamée à Mexico en 1821 par Augustin Iturbide, sacré empereur en 1822 et renversé par l'armée, un an plus tard.

Dans un pays ruiné par les disputes ainsi que par les interventions étrangères (américaines et européennes), Porfirio Diaz se fait élire en 1876 et se "réélit" jusqu'en 1910. Il rétablit l'ordre, concentre les pouvoirs, organise une administration efficace, relance l'économie mais abolit également la propriété communautaire, spoliant féroceement les communautés indigènes. En 1910, 1% de la population possède 97% des terres et 90% des ruraux sont exploités sur les grands domaines. Cette situation engendre une révolte des paysans, dirigée par Emiliano Zapata et Pancho Villa. Ce gigantesque bouleversement social et politique - la Révolution mexicaine - débarrasse le Mexique de la domination de l'aristocratie foncière et aboutit à la loi de réforme agraire de 1917 ainsi qu'à l'adoption de la Constitution de la même année, laquelle renforce l'autoritarisme et l'étatisme.

Lazaro Cardenas, devenu président en 1934, nationalise les compagnies pétrolières étrangères, distribue 16 millions d'hectares de terre. Cette réforme agraire, qui constitue l'un des acquis les plus importants de la révolution, est à la base de la stabilité sociale du Mexique. Mais cette volonté de réforme et l'expropriation des compagnies étrangères affectent les relations avec le puissant voisin du nord - les États-Unis.

De 1940 à 1970, le pays connaît une phase de croissance au cours de laquelle l'industrialisation, l'essor des exportations et l'apport des investissements étrangers soutiennent le décollage économique. Mais le Mexique n'échappe pas à la crise du début

des années 1970. Hausse du prix de l'énergie (le pays est importateur de pétrole jusqu'en 1974), déficit public et inflation plongent le pays entier dans un profond marasme.

José López Portillo, président de 1976 à 1982, rétablit la confiance des milieux d'affaires, procède à une réforme politique (ouvrant le Parlement aux partis d'opposition, y compris au Parti communiste), tempère les revendications syndicales et met sur pied un premier plan quinquennal (1978-1982), l'essor des exportations pétrolières devant soutenir le financement de multiples programmes socio-économiques. Les présidents Miguel de la Madrid (1982-1988) et Carlos Salinas de Gortari (1988-1994) adoptent une politique économique libérale, marquée par une vague de privatisations. Le Mexique abandonne peu à peu le multilatéralisme qui l'avait caractérisé depuis 20 ans et, renonçant à sa "préférence" latino-américaine, il se tourne résolument vers les États-Unis. L'Accord de libre-échange nord-américain, signé par les États-Unis le Mexique et le Canada, entre en vigueur le 1er janvier 1994. Ce même jour, dans l'État méridional du Chiapas, des centaines de rebelles de l'Armée zapatiste de libération nationale (ELZN) se soulèvent. Après une première phase de répression qui fait environ 400 morts, le président Carlos Salinas interrompt les opérations armées et entame des négociations. S'ajoutant aux désordres politiques du Chiapas et à l'assassinat du candidat du Parti gouvernemental - Partido Revolucionario Institucional (PRI)- Luis Colosio, la crise financière menace le pays (décembre 1994).

Après sa prise de fonction (1994), le président Ernesto Zedillo reconnaît que le naufrage du peso, qui a perdu 60% de sa valeur en une semaine par rapport au dollar, est dû à de graves erreurs de l'administration. Cela touche le niveau de vie de la population et menace la stabilité du pays. Celui-ci est "sauvé" de la banqueroute par un "paquet" d'un montant de 48,7 milliards de dollars élaboré par les États-Unis et les institutions financières internationales. Face aux bailleurs de fonds étrangers, la stabilité politique devient plus nécessaire que jamais. En février 1995, le président Zedillo lance une nouvelle opération contre les insurgés du Chiapas. Un mois avant, il avait amadoué l'opposition en passant avec elle un Accord national - dans le but d'entamer une véritable démocratisation (autonomie du législatif et du judiciaire, financement des campagnes, accès aux médias).

En dépit de l'amélioration des indicateurs macro-économiques (hausse du PIB, baisse de l'inflation et du taux de chômage) les Mexicains, lors des élections législatives de 1997 ont voulu sanctionner le gouvernement en soutenant l'opposition. Pour la première fois, depuis 1929, le PRI a perdu la majorité absolue à l'Assemblée législative ainsi que la mairie de Mexico<sup>1</sup>. Le recul du PRI allait se poursuivre: le 2 juillet 2000, le candidat du Parti d'action national (PAN) Vicente Fox remporte les élections et succède à Ernesto Zedillo à la présidence du pays.

---

<sup>1</sup> Le nouveau maire Cuauhtémoc Cardenas, fils de l'ancien président Lazaro Cardenas, est un des "leaders" du Parti révolutionnaire démocratique (PRD).

## 1.2. Géographie

Limité au nord par les États-Unis, au sud par le Guatemala et le Belize, le Mexique s'étend sur 1.972.547 km<sup>2</sup>, sous des latitudes tropicales (14°30' nord - 32°43' nord).

Avec plus de cent millions d'habitants, le Mexique est le premier pays hispanique du monde et la deuxième puissance démographique de l'Amérique latine, après le Brésil. Il s'agit d'une population jeune dont près de la moitié a moins de 18 ans. Des analystes estiment que le nombre de Mexicains vivant au-dessous du seuil de pauvreté dépasse les 30%. Aux problèmes sociaux s'ajoutent les divergences culturelles: bien que peuplé essentiellement de métis, le Mexique compte la plus grande communauté indienne de l'Amérique latine (8 millions d'individus), laquelle reste fortement marginalisée.

Les populations et les activités économiques se répartissent très inégalement sur le territoire. Nonobstant le caractère très centralisé de l'État (le poids démographique, économique et politique de la capitale est prépondérant) plusieurs grandes régions sont visibles. Le Sud-est plutôt agricole, au climat tropical humide et à la population indienne, rappelle les caractéristiques des pays de l'Amérique centrale. Le Centre et le Nord, au climat sec et aride, largement plus industrialisé et plus européen, porte son regard vers les États-Unis. La côte du golfe du Mexique constitue la troisième grande zone. Le climat y est favorable, à la production agricole et à l'élevage. L'industrie pétrolière y est également présente.

## 2. Politique intérieure

### 2.1. Système institutionnel

Le Mexique est une République fédérale composée du District fédéral (ville de Mexico) et de 31 États. L'organisation politique repose sur la Constitution issue de la Révolution (1917). Inspirée du modèle américain, elle établit un régime démocratique de type présidentiel et proclame la liberté de pensée, de culte, d'expression et d'association.

Bien que chaque État dispose d'une certaine autonomie tant sur le plan de l'exécutif (détenu par un gouverneur) que sur ceux du législatif et du judiciaire, l'État mexicain demeure marqué par un très fort centralisme politique, certes limité par les décisions des gouverneurs des États. Malgré sa structure fédérale, le Mexique dépend en effet entièrement des pouvoirs du Président de la République et du budget de l'État, dont l'essentiel, ainsi que l'armée, est contrôlé par le pouvoir central.

#### a) Président

Le Président est élu au suffrage universel pour une durée de six ans et ne peut pas se représenter devant les électeurs. Il dirige également l'exécutif, ainsi que l'armée. Le 2 juillet 2000, M. Vicente Fox du *Partido Acción Nacional* (droite libérale) a remporté les élections présidentielles. Sa victoire marque la fin d'un très long cycle (71 ans) dominé par le *Partido Revolucionario Institucional* (PRI). Cette alternance à la tête de l'État est synonyme d'une nouvelle étape de la vie politique mexicaine et constitue un saut qualitatif vers la consolidation démocratique du pays. M. Fox, n'ayant pas obtenu la

majorité dans les deux chambres du Congrès, est obligé de composer avec les deux grands partis de l'opposition: le susmentionné PRI et le PRD (*Partido de la Revolución Democrática*).

#### b) Parlement

Le Congrès national (*Congreso de la Unión*) est composée de deux Chambres: le Sénat (*Senado*) et la Chambre fédéral des députés (*Camara Federal de Diputados*). Au Sénat, 128 sénateurs (4 pour chaque état) sont élus pour un mandat de six ans, dont 96 élus au suffrage universel direct et 32 répartis entre les différents partis sur une base proportionnelle. La Chambre des députés est composée de 500 membres élus pour un mandat de trois ans, dont 300 au suffrage universel direct et 200 répartis à la proportionnelle entre les différents partis. Cette chambre a été renouvelée lors des élections de juillet 2003<sup>1</sup>. Le Mexique est actuellement, avec le Costa Rica, la seule démocratie qui interdit un second mandat consécutif aux députés et aux sénateurs, ce qui leur rend difficile d'acquérir l'expérience nécessaire pour atteindre un niveau élevé dans le travail législatif.

#### c) Partis politiques

Trois partis dominant la scène politique mexicaine: le PRI, le PAN et le PRD. Créé en 1929, successivement baptisé Parti national révolutionnaire, Parti de la Révolution mexicaine, puis en 1946, Parti révolutionnaire institutionnel, le PRI dont étaient issus tous les présidents de la République entre 1929 et 2000, monopolisait le pouvoir et masquait en fait un régime de parti unique largement basé sur le clientélisme et l'émiettement des autres groupements politiques. Le Parti de l'Action nationale (PAN) a ses racines dans les élites conservatrices qui ont gouverné le Mexique d'avant la Révolution (1910-1917). Ses valeurs le rapprochent de la démocratie chrétienne européenne. Le Parti révolutionnaire démocratique (PRD) est né en 1988, suite à une scission au sein du PRI. Le PRD prône le progrès social, le développement économique basé sur l'industrie nationale et un plus grand engagement de l'État dans le secteur économique. La ville de Mexico a porté à la mairie les candidats du PRD, M. Cardenas, puis M. Andrés Manuel López Obrador dit AMLO. Malgré la popularité de ce dernier, le PRD n'a pas de force dans la moitié du pays.

#### d) Système judiciaire

Le judiciaire est constitué par un système de tribunaux fédéraux et régionaux avec la Cour Suprême de justice à sa tête. Les juges qui composent cette dernière sont désignés par le Président et approuvés par le Sénat.

---

<sup>1</sup> Voir annexe II.

#### e) Système administratif

Le Mexique est une République fédérale composée de 31 États et d'un district fédéral (Ciudad de Mexico). Chaque gouverneur d'État est élu directement pour un mandat de 6 ans.

#### 2.2. Objectifs et bilan de l'administration Fox

Depuis son investiture le 1er décembre 2000, M. Vicente Fox a révélé les priorités de la nouvelle administration:

- la promotion du dialogue avec les Zapatistes de l'EZLN (Armée Zapatiste de Libération nationale)<sup>1</sup> et la présentation au Congrès d'une loi sur les Droits et la culture indigènes afin de réconcilier le pays avec sa composante indigène;
- la consolidation de l'État de Droit et la réforme de la justice;
- la promotion de la croissance économique et une meilleure répartition des richesses;
- le développement des ressources humaines par le biais du renforcement de l'éducation et de la formation;
- la lutte contre la corruption.

Deux ans après l'entrée en fonction du Président Fox, on constate que la démocratie mexicaine s'est renforcée, que l'action gouvernementale est devenue plus transparente et que la liberté de la presse est beaucoup plus grande. Toutefois, les grandes réformes promises par le Président mexicain et par sa formation (le PAN) tardent à voir le jour. Ainsi, la loi indigène, thème clé de la pacification de l'État de Chiapas, a été votée par le Congrès après avoir été vidée de son contenu par les législateurs, ce qui a provoqué un blocage immédiat du processus de négociations entre le gouvernement et l'Armée Zapatiste.

La réforme fiscale, destinée à assurer de meilleurs ressources à l'État et à améliorer la redistribution de la richesse, a aussi été approuvée par le Congrès en décembre 2001 dans une version édulcorée<sup>2</sup>. La réforme de l'État censée moderniser l'arsenal constitutionnel et institutionnel mexicain afin de l'adapter à la nouvelle réalité politique du pays, n'est toujours pas sortie des tiroirs du Congrès. L'administration Fox a dû se contenter de mettre en oeuvre une gestion saine des finances publiques, avec néanmoins la création d'une fonction publique permanente et l'adoption d'une loi sur la transparence et l'accès à l'information (cette loi contraint le gouvernement à rendre public l'ensemble de ses activités). L'autre grande réforme promise par M. Fox, celle du secteur énergétique, n'est guère dans un meilleur état d'avancement. Elle est d'ailleurs liée à la réforme fiscale puisque les revenus pétroliers représentent encore 37% des ressources de l'État fédéral. Le Président n'arrive pas, comme il l'aurait souhaité, à ouvrir le capital de la société

---

<sup>1</sup> La marche pacifique des Zapatistes en mars 2001 vers la capitale symbolise le début de ce dialogue.

<sup>2</sup> En l'absence de cette réforme qui est synonyme d'augmentation du budget de l'État, le gouvernement en est réduit à reconduire les politiques sociales de ses prédécesseurs en leur appliquant des modifications essentiellement cosmétiques.

pétrolière nationale (PEMEX) aux investisseurs étrangers. En effet, le caractère national du secteur depuis les années 1930 est inscrit dans la Constitution dont toute révision exige une majorité des deux tiers au Congrès.

Ces réformes sont d'autant plus urgentes que le ralentissement de l'activité économique, suite à la récession américaine, a déjà des répercussions considérables au niveau des finances publiques et de l'emploi.

Le fait que le Président ne dispose pas d'une majorité au Congrès (ni à la Chambre haute, ni à la Chambre basse) est un clair obstacle, pour des raisons qui tiennent tant aux limites (voire erreurs) de son action qu'à la configuration politique actuelle. Face à l'absence de majorité parlementaire, le gouvernement a été réduit à rechercher au coup par coup le soutien du PRI ou du PRD avec d'inévitables concessions. Par ailleurs, le Congrès, dépositaire d'un pouvoir dont il ne disposait pas auparavant, a souvent eu tendance à privilégier par son vote son indépendance vis-à-vis du gouvernement, au-delà de toute autre considération.

En outre, le Président Fox, très lucide sur le diagnostic de la situation du pays et ses besoins du moment, n'a pas fait part de la même clairvoyance quant à la stratégie à adopter pour la mise en œuvre de sa politique. Ces difficultés ont même entraîné la démission de M. Jorge Castañeda (en janvier 2003), ministre des Affaires étrangères et figure clé du gouvernement mexicain. Selon le journal *El Informador*, "... ce départ (de Jorge Castañeda) reflète la faille qui se creuse dans le gouvernement. Elle a été ouverte par les promesses électorales non tenues et les illusions d'un changement qui ne s'est jamais produit et auquel ne croient même plus les plus proches collaborateurs de Vicente Fox".

Au terme des élections législatives du 6 juillet 2003, marquées par une très forte abstention (58%) le PAN, parti du président Fox, perd 54 sièges à la Chambre des députés (soit 153 contre 207 en 2000) alors que le PRI renforce sa position en gagnant 15 sièges (224 contre 209). Le PRD double quasiment son *score* avec 96 sièges. Cette évolution traduit le mécontentement de la population, déçue par l'immobilisme gouvernemental et la suspension des réformes, tout en renforçant de fait l'impossibilité du gouvernement à mener sa propre politique, au moins jusqu'aux élections générales de 2006. Par ailleurs, les remaniements gouvernementaux de septembre 2003 et août 2004 n'ont pas porté leurs fruits.

La vie politique mexicaine est actuellement dominée par la perspective des élections générales (législatives et présidentielles) de 2006. Une campagne électorale non officielle bat déjà son plein au Mexique, et ce depuis plusieurs mois. Du côté du PRI, son *leader* Roberto Madrazo aspire à remporter la présidentielle, et reconquérir ainsi le pouvoir perdu en 2000. Mais cette pré candidature de M. Madrazo ne fait pas l'unanimité au sein de son propre parti. Au PAN les candidatures se multiplient également: M. Felipe Calderón a déjà quitté le gouvernement où il occupait le portefeuille de l'énergie et devra être suivi par ses collègues MM. Santiago Creel (intérieur) et Alberto Cárdenas (environnement). Le populaire maire de Mexico, Andrés Manuel López Obrador (AMLO) est l'homme fort du PRD, lui-même donné grand favori pour l'élection

présidentielle. Toutefois, la Chambre basse a validé, le 7 avril 2005, la procédure visant à l'exclure de la prochaine élection présidentielle. Il lui est reproché de n'avoir pas respecté une décision de justice suspendant la construction d'une voie d'accès à un hôpital sur un terrain en litige à la périphérie de la capitale<sup>1</sup>. M. López Obrador a dénoncé le caractère politique de cette procédure, rappelant que les responsables de nombreux scandales et de graves violations des droits de l'homme bénéficiaient d'une totale impunité. "AMLO" a remporté une victoire le 22 avril 2005, lorsque le magistrat chargé de l'affaire a refusé de le convoquer et a renvoyé le dossier au parquet pour vice de forme. Les accusations contre "AMLO" relèvent "... d'une décision politique qui a été prise par le président Fox et une partie importante du PRI", affirme Jorge Castañeda, ancien ministre des Affaires étrangères de l'administration Fox, qui s'est lancé aussi dans la course à la présidence en indépendant. Selon un sondage, 84% des habitants de la capitale approuvent la gestion du maire. Le *leader* zapatiste, le sous commandant Marcos, a dénoncé "le coup d'état préventif", sans pour autant soutenir "AMLO" et le PRD. De toute façon, la décision de la Chambre des Députés, lourde de menaces pour la fragile démocratie mexicaine, suscite l'inquiétude des investisseurs, surtout aux États-Unis, principal partenaire commercial et migratoire du Mexique<sup>2</sup>.

### 2.3. Droits de l'homme

Le gouvernement du président Fox a pris des mesures considérables visant à améliorer le respect des droits de l'homme au Mexique. Les initiatives les plus significatives dans ce domaine concernent des informations sur les massacres d'étudiants en 1968 et 1971, lors de diverses manifestations, ainsi que sur les nombres disparus<sup>3</sup>. La Commission nationale des droits de l'homme a reconnu, en 2003, qu'au moins 275 des 500 disparus avaient été détenus, torturés et assassinés par les forces de sécurité.

L'ONG *Human Rights Watch (HRW)* a salué les progrès accomplis, tout en regrettant la persistance d'abus, surtout de la police. Le mystère entourant depuis douze ans les meurtres de centaines de femmes à Ciudad Juárez prouve son incompetence selon HRW<sup>4</sup>. Il aura fallu dix ans pour que le gouvernement fédéral s'implique dans la ténébreuse

---

<sup>1</sup> "AMLO" inquiète une partie des milieux d'affaires, qui voient en lui un *leader* populiste et le comparent au président vénézuélien Hugo Chávez. Le maire de Mexico affirme, en revanche, que son modèle est le président brésilien da Silva et accuse les élites politiques et économiques mexicaines de vouloir bloquer son "projet alternatif de nation" fondé sur la justice sociale.

<sup>2</sup> Selon le *Washington Post*, "...la disqualification de AMLO serait un désastre pour le système politique du Mexique et peut-être pour sa stabilité à long terme". En outre, le *New York Times* estime que M. López Obrador "...peut ne pas être le bon choix pour la présidence, mais que c'est à l'électorat du Mexique qu'il revient d'en décider".

<sup>3</sup> Huit millions de pages de dossiers des services secrets entre 1952 et 1985 ont été déclassifiées.

<sup>4</sup> A Ciudad Juárez, ville frontalière, plus de 300 femmes y ont été enlevées, violées et assassinées. La plupart n'ont pu être identifiées en raison des mutilations subies. Ces meurtres en série ont entraîné une mobilisation internationale dénonçant les violences contre les femmes au Mexique. Un rapport de l'ONU sur cette affaire condamne sévèrement la passivité des autorités mexicaines surtout locales. Selon des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des élus, il existe de fortes présomptions de complicité entre les milieux criminels et les autorités tant régionales que locales. Les motifs seraient, selon des témoignages, liés "au trafic de drogue, au trafic d'organes, à la traite de femmes pour l'exploitation sexuelle et pour la réalisation de vidéos violentes".

affaire de Ciudad Juárez et lance un plan de coordination policière regroupant les enquêteurs nationaux, départementaux et municipaux.

En ce qui concerne la lutte contre les narcotrafiquants, le gouvernement Fox a eu du succès. Mais, paradoxalement, ce succès a abouti à une fragmentation des cartels, lesquels se livrent à une guerre sans fin pour le contrôle des routes d'acheminement, entraînant une augmentation de la violence. L'administration Bush qui, jadis, avait félicité son homologue mexicain pour les campagnes anti-drogue, a mis en garde (suite à l'enlèvement de 27 citoyens Américains dans la zone frontalière) contra la "détérioration de la sécurité" dans la région et exprimé un doute sur l'efficacité des mesures des autorités mexicaines face aux trafiquants. Les journalistes qui enquêtent sur le narcotrafic sont souvent la cible d'attentats<sup>1</sup>.

Selon un journaliste du quotidien *La Jornada* à Mexico: "Le journalisme est sans cesse plus menacé par ce pouvoir réel qui s'appuie sur les complicités entre politiques et narcotrafiquants".

Malgré les Accords de San Andrés qui visaient à reconnaître les droits des peuples indigènes, la situation de discrimination vécue par ces derniers n'a pas encore disparu. Le rapport de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies<sup>2</sup> invite le gouvernement fédéral à prendre des mesures comme:

- la réouverture du débat sur la réforme constitutionnelle concernant les droits des peuples indigènes;
- la poursuite du dialogue avec les Zapatistes;
- la mise en oeuvre de la Convention No. 169 de l'OIT, adaptée aux réalités des peuples indigènes;
- la protection de l'intégrité des terres des peuples indigènes, ainsi que de leur environnement;
- la révision du système pénal appliqué aux groupes susmentionnés;
- la mise en oeuvre d'un système de protection destiné aux indigènes migrants;
- le renforcement du système d'éducation bilingue et l'accès des populations indigènes à des programmes culturels (radio, télévision, etc.).

---

<sup>1</sup> Le 22 juin 2004, le journaliste Francisco Ortiz fut assassiné, en plein centre de Tijuana, ville située à la frontière avec les États-Unis. Selon la police, les assassins seraient des tueurs à gages liés aux narcotrafiquants.

<sup>2</sup> E/CN-4/2004/80.

## 2.4. Politique extérieure

Le Président Fox souhaitait, en matière de politique extérieure, projeter une nouvelle image du Mexique. Ainsi, le pays commence à occuper un rôle plus en vue sur la scène internationale (organisation du Sommet de Monterrey sur le financement du développement), responsabilités croissantes au sein des *fora* internationaux, notamment dans le domaine de la drogue et du respect des droits de l'homme. Il n'empêche que les relations avec Washington occupent plus que jamais une place incontournable.

### a) Relations avec les États-Unis

"Pauvre Mexique, si loin de Dieu, si près des États-Unis", se lamentaient les Mexicains du début du XX<sup>e</sup> siècle en assistant impuissants aux ingérences répétées de Washington dans les affaires intérieures du pays. En ce début de millénaire, les relations entre les deux pays ont gagné en sérénité depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les 100 millions de Mexicains ont bâti en quelques années la neuvième puissance économique mondiale, grâce aux opportunités offertes par le marché des États-Unis. Si le problème a changé de nature, il persiste néanmoins: le Mexique dépend toujours autant des États-Unis avec qui il réalise environ 85% de ses échanges. Toutefois, les relations entre Washington et Mexico ne se limitent pas aux domaines économique et commercial. Des matières comme la drogue, la sécurité, l'énergie, l'eau, l'intégration régionale et les migrations constituent également des priorités pour le Mexique<sup>1</sup>.

La perspective d'un accord migratoire bilatéral s'est éloignée avec les attentats du 11 septembre 2001 qui ont renforcé le poids de la sécurité intérieure américaine au détriment d'autres priorités.

Ayant besoin du vote des Américains d'origine mexicaine pour sa réélection, le Président Bush avait proposé, en janvier 2004, d'accorder un permis de travail de trois ans, renouvelable, destiné à la régularisation des 5 millions d'immigrants illégaux vivant aux États-Unis. Toutefois, ce projet soulève de considérables réticences et n'a pas encore été transmis au Congrès.

La relation bilatérale est en outre affectée par un conflit sur le problème de l'approvisionnement de l'eau. Les États-Unis accusent le Mexique de ne pas respecter leurs engagements de livraison d'eau telles qu'elles sont stipulées dans un accord bilatéral datant de 1944 régissant la gestion de l'eau dans la région frontalière.

L'application aux États-Unis de la peine de mort à des ressortissants mexicains oppose les deux pays de manière récurrente. Le 21 janvier 2003, le Mexique a plaidé en faveur du gel des exécutions de 54 ressortissants mexicains condamnés à la peine de mort aux États-Unis, devant la Cour internationale de justice (CIJ). Pour le Mexique, les États-Unis ont violé des dispositions de la convention de Vienne de 1963 sur les relations consulaires signée par les deux pays, en ne respectant pas l'obligation d'informer les

---

<sup>1</sup> Près de 10 millions de citoyens mexicains vivent aux États-Unis (auxquels s'ajoutent environ 10 millions d'origine mexicaine).

citoyens mexicains accusés de leur droit à une assistance consulaire. En outre, le Mexique a rappelé qu'un programme d'assistance légale aux détenus encourant la peine de mort aux États-Unis a déjà permis d'éviter vingt-sept exécutions, mais que nombre d'affaires n'ont pu être traitées, les différents États ayant omis d'informer les ressortissants mexicains de leurs droits consulaires.

En ce qui concerne la crise irakienne, le Mexique, alors membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, fut fortement courtisé par les États-Unis. Soutenu par le Chili, le Mexique s'est déclaré contraire à l'emploi de la force contre Bagdad. Cette position a refroidi les rapports entre les deux partenaires. Suite à sa réélection, George Bush cherche à tourner la page et à relancer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Dans ce contexte, les États-Unis, le Mexique et le Canada ont signé le 23 mars 2005, le Partenariat pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord, lequel prévoit notamment:

- le renforcement des contrôles aux frontières;
- la coordination de la surveillance des transports maritime et aérien;
- la mise en oeuvre d'une stratégie commune en matière d'énergie;
- la suppression de certaines régulations qui entravent les échanges;
- la collaboration dans la lutte contre le narcotrafic et l'immigration illégale.

#### b) Relations avec les États de l'Amérique centrale

Le 27 juin 2001, le président Fox a lancé, avec ses homologues centraméricains, le Plan Puebla-Panama (PPP), projet de développement régional regroupant neuf États du Mexique méridional et les sept nations de l'isthme centraméricain. Il s'agit d'une vaste zone (plus d'un million de km<sup>2</sup>) peuplée par 65 millions d'habitants (28 millions de Mexicains et 37 millions de Centraméricains). Ce plan, conçu par la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, qui constitue la base d'une importante action de modernisation économique qui intégrerait le sud mexicain aux pays d'Amérique centrale, a pour objectifs:

- augmenter le niveau de développement de la population;
- encourager la participation de la société civile dans les actions de développement;
- soutenir les changements structurels dans l'économie de la région de façon à obtenir une croissance durable;
- améliorer les infrastructures régionales par le biais de la construction de routes, ports et aéroports, l'interconnexion des réseaux électriques et l'intégration des télécommunications;
- promouvoir les investissements productifs qui favorisent l'offre d'emploi;
- mettre en oeuvre la concertation d'objectifs et de stratégies communes entre les États mexicains du sud et les pays centraméricains;
- moderniser et renforcer les capacités des institutions locales et régionales.

## II. SITUATION ÉCONOMIQUE

### 1. Introduction

#### 1.1. Historique

En 1982, les autorités mexicaines annonçaient qu'elles étaient dans l'incapacité d'honorer leurs engagements internationaux. La crise financière qui couvait depuis longtemps éclata et le Mexique se vit dans l'obligation de mettre en place un vaste programme d'ajustements structurels basé sur des politiques néolibérales. Malgré le redressement remarquable de l'économie mexicaine, une nouvelle crise s'est déclarée en 1994-1995. Toutefois, cette dernière crise était déjà celle d'un pays émergent, confronté à une difficulté de politique macro-économique et pas, comme au début des années 80, de pays en voie de développement, confronté à un excès de dette extérieure. Bénéficiant à partir de la fin des années 80 de l'abondance d'une épargne mondiale en mal de placement (le monde entrait alors progressivement en récession), le Mexique parce qu'il était devenu crédible, a d'abord bénéficié de l'embellie des marchés. Ainsi, le pays a vu sa monnaie (le peso) réévaluée, sa croissance s'accroître et ses déficits extérieurs se creuser. Ce qui aurait pu se réduire à une simple remise à niveau d'une monnaie nationale manifestement surévaluée a pris des allures catastrophiques avec la fuite de l'épargne, étrangère mais aussi nationale. Cela est arrivé lorsque la capacité de l'État à financer les échéances de sa dette publique a été mise en cause. La crise mexicaine a été avant tout une crise de confiance et donc de liquidités, pas de solvabilité. L'aide financière massive de la communauté internationale a permis au pays de faire face à la crise avec, toutefois, un coût social élevé et des faiblesses économiques chroniques: la pauvreté qui frappe la moitié de la population et la très grande dépendance de l'économie à l'égard des États-Unis et de l'environnement international en général.

La structure de l'économie mexicaine, neuvième puissance mondiale, peut se résumer en deux chiffres: presque 90% de ses échanges commerciaux se font avec les États-Unis; 33% du budget annuel de l'État provient de l'entreprise pétrolière d'État, Pemex; 2,5% du PIB mexicain provient des *remesas* envoyées par les 9 millions de Mexicains résidents aux États-Unis. Le moindre sursaut du grand voisin du Nord, les fluctuations de prix du baril (le Mexique est le premier producteur latino-américain de pétrole et deuxième exportateur après le Venezuela), la concurrence asiatique notamment chinoise, ont des répercussions directes sur la santé économique du pays.

#### 1.2. Secteurs économiques

La contribution économique du secteur agricole (et la pêche qui est la plus grande source d'emplois dans les zones côtières) a baissé depuis les années 80. L'agriculture ne représentait, en 2003, que 4% du PIB, mais elle constitue encore une source importante d'emploi: 20% de la force de travail. Des agriculteurs se plaignent de l'impact de l'ALENA sur leurs activités. À part quelques productions limitées comme les légumes, qui ont profité de l'accord, l'ALENA s'est traduit par un fort accroissement des

importations de produits américains subventionnés qui a durement frappé les petits producteurs incapables de résister à la concurrence. Selon les syndicats presque 2 millions d'agriculteurs ont perdu leur emploi depuis 1994, date de l'entrée en vigueur de l'ALENA. Les principales cultures agricoles destinées à la consommation interne sont le sorgho, le blé, le maïs, le riz, les haricots et pommes de terre alors que le café, la canne à sucre, les fruits et les légumes sont destinées à l'exportation. Quoique l'orographie et le climat réduisent les potentialités agricoles (la surface cultivée utile ne couvre que 20% du territoire), les contraintes foncières, économiques et techniques expliquent pour une large part le problème agraire. Le secteur agricole présente une structure duale opposant les exploitations modernes à haute productivité, tournées vers les cultures spéculatives (café, fruits, agrumes), aux *minifundios* et *ejidos* (terres communales) vouées aux cultures vivrières (maïs, haricots).

L'industrie occupe 23% de la population active, représente autour de 30% du PIB et assure un peu plus de 90% des exportations (33% sans le pétrole). Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les secteurs de la métallurgie, du textile et de l'agro-alimentaire se développent. À la suite de la crise de 1929, la politique de substitution aux importations permet la diversification de l'industrie. L'abondance des ressources du sous-sol, le soutien de l'État, le dynamisme de la bourgeoisie et les investissements étrangers soutiennent ce développement. La proximité des États-Unis donne une forte impulsion au secteur des industries de transformation: les *maquilladoras* (industries de sous-traitance à capitaux américains) fleurissent le long de la frontière mexicaine. Dans les *maquilladoras*, les produits à moitié élaborés qui arrivent des États-Unis subissent un travail de finition et repartent vers le grand voisin nord-américain. De cette façon, les États-Unis bénéficient des bas salaires et des faibles taxes mexicaines et profitent également de l'absence de règles de sécurité, sanitaires et de contamination industrielle.

Le modèle exportateur des *maquilladoras* a progressé, entre 1990 et 2000, de 20% par an. Leur part dans les exportations totales du pays est ainsi passé de 35% en 1990 à près de 50% aujourd'hui. En 2003, elles ont atteint 77,7 milliards de dollars, soit 47% du total des exportations mexicaines. Toutefois, les exportations des *maquilladoras* ont chuté de 6,2% en 2001 par rapport à 2000 avant de stagner en 2002 et 2003. Cette baisse s'explique par le ralentissement économique aux États-Unis et à ses effets néfastes sur la demande, ainsi que par la concurrence asiatique, notamment chinoise, de plus en plus forte<sup>1</sup>.

Le Mexique a une importante exploitation de mines et produit une gamme importante de minéraux, dont l'argent, le bismuth, l'arsenic, l'antimoine et le soufre. Le pays a également de petites réserves de fer, zinc et cadmium. Ce secteur représente 1,4% du PIB. Mais la plus grande richesse naturelle du pays, qui rapporte le plus de revenus, est le pétrole et ses dérivés.

Lors des deux dernières décennies, la politique commerciale mexicaine a connu une profonde évolution car le pays a remplacé le modèle protectionniste de substitution aux importations par un système plus libéral et déréglementé. Ces efforts de libéralisation et

---

<sup>1</sup> En effet, si le Mexique dispose d'une part de marché de près de 12% aux États-Unis, la Chine lui a ravi en 2003 la place de deuxième fournisseur des États-Unis derrière le Canada.

de déréglementation ont été accompagnés par une stratégie d'internationalisation ainsi que par une politique d'intégration régionale. Le souhait du Mexique de participer à la globalisation économique s'est traduit dans l'adhésion aux principaux *fora* économiques internationaux: en 1993, le Mexique a rejoint l'APEC et l'OCDE en 1994<sup>1</sup>.

En outre, le Mexique a renforcé sa position régionale par le biais de l'établissement d'un énorme réseau d'accords bilatéraux et régionaux de libéralisation commerciale. Par conséquent, presque tout le commerce mexicain est actuellement fait sur la base d'accords préférentiels. Des accords de commerce libre ont été signés avec les États-Unis et le Canada (1994-ALENA), l'Union européenne (2000), le Japon (2005), Israël (2000), les voisins de l'Amérique Centrale (Costa Rica, Nicaragua, Guatemala, Honduras, El Salvador) et des pays d'Amérique du Sud (Bolivie, Colombie, Chili, Venezuela et Uruguay). Malgré le long chemin encore à parcourir, le Mexique a réussi à devenir la onzième puissance exportatrice mondiale en quelques années. Il tâche aujourd'hui de consolider ses positions. Il ne s'agit pas d'une entreprise aisée, mais il peut désormais compter sur un tissu industriel plus solide.

## 2. *Perspectives économiques*<sup>2</sup>

### 2.1. *Croissance économique*

Sur une pente ascendante depuis 1995, l'économie mexicaine n'a pas pu éviter les effets du ralentissement économique des États-Unis, son principal partenaire commercial. L'OCDE considère que le recul de 2001, à la différence des précédents, n'est pas lié à une instabilité macro-économique ou à une crise de confiance, mais reflète davantage l'intégration croissante du Mexique dans l'ALENA. Suite au repli de 2001, le Mexique a renoué avec la croissance à partir de 2002 et les analystes prévoient que celle-ci atteindrait 3,8% en 2005, au cas où la situation internationale serait favorable.

### 2.2. *Marchés financiers*

En 2002, le peso s'est déprécié. Cette situation fut le résultat de plusieurs facteurs: la faiblesse du dollar, l'instabilité politique des partenaires latino-américains (l'Argentine, le Brésil et le Venezuela), le comportement négatif des marchés financiers, etc. La dévaluation du peso a, toutefois, joué un rôle positif car elle a contribué à l'augmentation des exportations et à la réduction des importations. Cette politique de dévaluation s'est poursuivie en 2003-2004. Certains observateurs considèrent cependant que la devise mexicaine est encore surévaluée par rapport au dollar et que la dépréciation pourrait continuer en 2005.

---

<sup>1</sup> En 1986, il avait déjà rejoint le GATT, aujourd'hui OMC.

<sup>2</sup> Voir annexe III.

### *2.3. Inflation*

Depuis 1997 où elle atteignait 20% annuellement, l'inflation s'est considérablement réduite. Les autorités s'efforcent de la ramener au niveau de celle existante aux États-Unis par le truchement de taux d'intérêt élevés. En 2003, l'inflation devrait se situer, selon des observateurs du WMA, autour de 5,1%.

### *2.4. Budget*

L'adoption du budget 2005 a donné l'occasion à un affrontement entre l'exécutif et le législatif. Le 30 novembre 2004, le président Fox a mis son veto sur le budget adopté par la Chambre des Députés, la seule compétente en la matière. En fait, le président ne dispose pas, constitutionnellement, de la possibilité de veto, mais seulement celle de présenter des observations au projet élaboré par la Chambre basse. Cette dernière peut adopter le projet avec une majorité de deux tiers. La Cour Suprême de Justice a été, toutefois, saisie de l'affaire.

### *2.5. Commerce*

Le Mexique a signé des accords de libre-échange avec plus de 30 pays. Parmi ces accords on souligne l'ALENA et celui qui lie le Mexique à l'Union européenne. Depuis l'adhésion du Mexique à l'ALENA (1994), les exportations ont triplé et encouragé la production et l'investissement<sup>1</sup>. Mais 85% des exportations vont aux États-Unis ce qui entraîne une dépendance considérable du Mexique vis-à-vis du grand voisin du Nord. Toutefois, les accords de libre-échange avec l'Union européenne (2000) et le Japon (2005) devraient permettre de réduire la dépendance économique de Mexico vis-à-vis de Washington. Malgré ces initiatives visant un libre-échange accru, la balance commerciale mexicaine reste largement déficitaire depuis 1998. Des observateurs prévoient, pour 2003, un déficit de 14 milliards de dollars.

### *2.6. Aspects sociaux*

Sur ses 100 millions d'habitants, le Mexique compte 24 millions de miséreux parmi les 53 millions de pauvres du pays. La croissance de l'emploi formel (assurant une couverture sociale), de 20% en cinq ans et des emplois stables et à temps plein, ne suffit pas à absorber l'augmentation de la population active. En effet, seulement une croissance économique de 6% annuellement pourrait créer des emplois suffisants pour les jeunes qui arrivent au marché de travail chaque année. Par ailleurs, on constate l'augmentation du secteur informel qui emploie déjà 11 millions de personnes, c'est-à-dire 28% de la population active. Des analystes prévoient que le chômage, en progression depuis 2001, atteindra 15,21% de la population en 2005.

En outre, un fossé profond sépare les cadres dont les rémunérations équivalent à celles de leurs homologues américains et une masse aux faibles revenus. Fossé entre les régions

---

<sup>1</sup> L'absence d'une législation adéquate visant à attirer les investissements étrangers empêche que ceux-ci atteignent annuellement les 20 milliards de dollars pronés par le gouvernement.

aussi, creusé par l'ALENA: le revenu annuel moyen dépasse 7.000 dollars au Mexique septentrional et n'atteint pas 700 dans les zones méridionales. Les salaires réels, qui avaient chuté de 25% lors de la crise de 1994 sont encore loin d'avoir retrouvé le niveau d'alors, malgré des gains depuis 1997. À terme, l'amélioration ne peut venir que d'un progrès de la qualification et de la formation de la population active. Le Mexique a réussi à accueillir presque tous les enfants à l'école primaire, mais la scolarité n'est pas complète, et l'enseignement secondaire et la formation professionnelle restent insuffisants.

Le Mexique ne sortira pas du marasme, insistent les économistes, s'il ne change pas son modèle économique excessivement dépendant des États-Unis et qui favorise la concentration des richesses. Les 10% des Mexicains les plus riches détiennent 46% des revenus.

### III. RELATIONS UE/MEXIQUE

#### 1. Introduction

Les liens politiques, économiques et culturels entre l'Union européenne et le Mexique sont très importants. Le Mexique est l'un des grands partenaires commerciaux de l'Union européenne sur le continent américain. Il représente un marché de plus de 100 millions de consommateurs et revêt une grande importance stratégique pour les exportations européennes, étant donné le réseau d'accords commerciaux qu'il a mis en place avec plusieurs pays de la région latino-américaine, ainsi que dans le cadre de l'accord ALÉNA conclu entre le Mexique, les États-Unis et le Canada. Le Mexique a appliqué au cours de la dernière décennie une stratégie destinée à réformer et à libéraliser l'économie, stratégie qui a fait du marché mexicain un des marchés les plus dynamiques et ouverts au monde.

Dans ce contexte l'Union européenne et le Mexique ont signé le 8 décembre 1997 l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération, dit aussi "Accord global" qui est entré en vigueur le 1er juillet 2000<sup>1</sup> pour les biens industriels et agricoles et, depuis mars 2001, pour les services, la propriété intellectuelle et l'investissement<sup>2</sup>. La libéralisation est complète pour les exportations industrielles mexicaines depuis 2003 et devrait l'être pour les exportations européennes en 2007.

La courte période d'application de l'Accord global et le manque d'études ne permettent pas de tirer des conclusions claires sur son impact au niveau de l'économie et du développement. Les données recueillies<sup>3</sup> montrent une augmentation significative du commerce, surtout interentreprises, et une augmentation plus conséquente des exportations européennes vers le Mexique par rapport aux exportations mexicaines vers l'Union européenne. Ce qui, en revanche, semble évident selon les études préliminaires et les données de la Commission et d'autres institutions publiques et privées, c'est la faible participation des petites et moyennes entreprises (PME), car les grandes entreprises sont les seules à profiter des opportunités commerciales de l'accord. Cela semble dû à la faiblesse du secteur, à l'orientation des PME vers le marché intérieur et vers celui des États-Unis, au manque de soutien à l'internationalisation et à la méconnaissance générale de l'Accord global.

#### 2. L'Accord global<sup>4</sup>

##### 2.1. Coordination politique

Cet Accord ne met pas seulement en place une zone de libre-échange, mais institutionnalise véritablement un dialogue politique destiné à promouvoir les principes

---

<sup>1</sup> JO L 157 du 30 juin 2000.

<sup>2</sup> JO L 070 du 12 mars 2001.

<sup>3</sup> Voir annexes IV à VI.

<sup>4</sup> JO L 276 du 28 octobre 2000.

démocratiques et le respect de droits de l'homme. Les deux parties ont souligné le rôle des nombreux contacts de haut niveau qui ont eu lieu depuis la signature de l'accord pour "renforcer le dialogue politique entre le Mexique et l'Union européenne". Elles ont aussi encouragé les échanges au niveau technique sur les positions respectives dans le contexte multilatéral, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, la défense des identités culturelles, la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la peine de mort.

Contrairement à l'ancien accord de 1991, qui se limitait à une référence aux principes de la démocratie et des droits de l'homme, le nouvel accord contient une clause "d'exécution des obligations" (article 58) qui prévoit la suspension de l'accord si une partie ne remplit pas ses obligations. Dans ce contexte, il est prévu un mécanisme d'intervention spécifique.

L'Accord global institue également un cadre pour le dialogue politique. Il sera constitué d'un Conseil conjoint qui se réunira régulièrement au niveau présidentiel et des ministres des Affaires étrangères en vue de prendre les décisions pour atteindre les objectifs de l'Accord et qui sera assisté par un Comité conjoint composé de fonctionnaires.

Lors de la troisième session du Conseil conjoint UE/Mexique, tenu à Athènes les 27 et 28 mars 2003, les deux parties ont procédé à une évaluation des résultats de l'Accord global depuis son entrée en vigueur, et ont discuté des perspectives à court et moyen termes de leur partenariat, au regard notamment de l'élargissement de l'Union européenne. Les ministres présents ont souligné l'importance d'établir des contacts réguliers entre les hauts fonctionnaires européens et mexicains afin de renforcer leur collaboration et le dialogue politique birégional. Ce Conseil a été également l'occasion d'échanger des vues sur les discussions commerciales multilatérales, ainsi que sur la mise en oeuvre de la coopération financière et technique apportée par l'Union européenne au Mexique.

## *2.2. Commerce*

En ce qui concerne le commerce, l'Accord global vise l'établissement progressif d'une zone de libre-échange de marchandises, services, capitaux ainsi que l'adoption de règles relatives à la concurrence et à la protection de la propriété intellectuelle, ainsi qu'un mécanisme de règlement des différends. À cela s'ajoute la décision de libéraliser l'investissement et les paiements correspondants. Un accès substantiel au système mexicain de marchés publics, comparable à celui ouvert dans le cadre de l'ALENA, sera lui aussi ménagé. En revanche, une exception a été faite par rapport aux marchés de l'audiovisuel, aux relations maritimes et au trafic aérien.

Dans le secteur agricole, l'accord envisage que 62% des échanges doivent à terme être totalement libéralisés avec une restriction pour la viande, les produits laitiers et les céréales. Les exportations de vins, de spiritueux et d'huile d'olive vont bénéficier du régime de faveur alors que le Mexique se verra réserver un accès préférentiel pour des produits comme le jus d'orange, les avocats ou les fleurs. Une perspective qui a de quoi rassurer les agriculteurs mexicains touchés de plein fouet par les inondations qui ont frappé le pays à la fin de 1999, les pires enregistrées depuis 40 ans et qui se sont soldées par la mort de plusieurs centaines de personnes.

Cet Accord vise à mettre fin à des situations qui ont provoqué un ralentissement sensible des échanges UE/Mexique. L'Union qui assurait 18% des importations mexicaines en 1980, mais seulement 6% en 1999, souffrait des avantages tarifaires accordés aux États-Unis et au Canada au titre de l'ALENA. Elle pâtissait aussi des avantages consentis par le Mexique à certains pays latino-américains. L'Accord global devrait permettre à l'Union européenne de retrouver progressivement la parité avec l'ALENA.

La Commission a débloqué, en septembre 2004, 8 millions d'euros pour faciliter les échanges commerciaux avec le Mexique, dans le cadre de l'Accord global. Ceci s'ajoute aux fonds fournis par le Mexique, pour un projet de 16 millions d'euros au total. L'objectif est d'améliorer le passage en douane pour les marchandises et mieux informer les entreprises des possibilités offertes par l'accord.

Les échanges commerciaux entre l'Union et le Mexique s'élevaient à presque 21 milliards d'euros en 2004, contre 15 milliards en 1999<sup>1</sup>. Le commerce entre les deux parties a augmenté de presque 30%.

### *2.3. Coopération*

En ce qui concerne la coopération, l'Union et le Mexique ont signé un mémorandum d'accord fixant les priorités de la coopération pour la période 2002-2006, assortie d'une convention cadre du financement. L'aide communautaire sera de 56,2 millions d'euros. Les projets porteront notamment sur:

- la modernisation du système judiciaire (15 millions d'euros);
- le renforcement de la structure productive dans les régions du sud et sud-est du Mexique (15 millions d'euros);
- l'assistance aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles tirent parti de l'accord (12 millions d'euros);
- la coopération dans le domaine scientifique et technique.

Dans le contexte de ce dernier volet, le Mexique et l'Union ont procédé à la signature, le 3 février 2005, d'un accord de coopération scientifique et technique. La mise en oeuvre de cet accord permettra au Mexique de participer aux projets du 6<sup>e</sup> Programme cadre de recherche. Selon la mission du Mexique auprès de l'UE, depuis 1986, 45 projets de coopération scientifique et technique ont déjà été menés entre les deux parties. Deux autres accords sectoriels sont actuellement en vigueur:

- l'accord sur la reconnaissance mutuelle des appellations d'origine pour les vins et spiritueux du 27 mai 1997;<sup>2</sup>
- l'accord relatif à la coopération dans le domaine du contrôle des précurseurs et de substances chimiques destinés à la préparation de drogues du 13 mars 1997<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir annexe VI.

<sup>2</sup> JO L 152 du 11 juin 1997.

<sup>3</sup> JO L 77 du 9 mars 1997.

Par ailleurs, la Commission et le Mexique ont conclu le 3 mars 2005 à Bruxelles, le premier *round* de négociations commerciales visant à étendre aux services et aux investissements leur Accord global. Les deux partenaires se retrouveront lors du Conseil conjoint UE-Mexique du 26 mai prochain à Luxembourg, pour essayer de faire progresser leurs négociations visant à créer une zone de libre-échange à l'horizon 2007 pour les produits industriels et à l'horizon 2010 pour les produits agricoles.

### ***3. Rôle des Institutions européennes dans le rapprochement UE/Mexique***

Au-delà des efforts communs des trois institutions - Commission, Conseil, Parlement - visant à la mise en œuvre de l'Accord global, elles se sont penchées sur de nombreux aspects qui touchent aux réalités politiques et économiques des deux ensembles.

#### *3.1. Commission*

La Commission soutient l'Institut d'études de l'intégration européenne (IEIE). Unique en Amérique Latine, l'IEIE a pour but de diffuser les idées européennes sur l'intégration, dans une région où elle est au centre des débats politiques. À l'issue du Premier Forum de dialogue de la société civile UE/Mexique, tenu à Bruxelles le 26 novembre 2002, les autorités mexicaines et la Commission ont promis qu'elles soutiendraient la création d'un Observatoire chargé d'évaluer les conséquences sociales et écologiques de l'Accord global UE/Mexique.

#### *3.2. Conseil*

La présidence du Conseil a publié, ces dernières années, diverses déclarations relatives au Mexique. Elles portent essentiellement sur l'élection présidentielle de 2000, la situation dans l'État du Chiapas, la reprise du dialogue entre le gouvernement et les Zapatistes et le respect des droits de l'homme.

Le 27 septembre 2002, la Présidence danoise a publié au nom de l'Union la déclaration suivante:

"L'UE continue de suivre attentivement l'évolution de la situation au Mexique. Elle salue et appuie vigoureusement les efforts déployés par le Président Fox pour renforcer la démocratie et assurer une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires publiques, ainsi que les efforts résolus accomplis par le gouvernement mexicain pour éradiquer la corruption dans ce pays, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et pour mettre un terme à l'impunité. L'UE reste déterminée à appuyer la consolidation d'un Mexique démocratique, pluraliste et transparent."

#### *3.3. Parlement européen*

Les relations du Parlement européen avec le Congrès mexicain ont commencé dans le cadre des conférences interparlementaires entre le Parlement latino-américain (PARLATINO) et le PE. En outre, au cours des dernières années, quelques membres de la Chambre des députés et du Sénat mexicain se sont rendus au PE. Le président Fox a

fait, le 15 mai 2002, une allocution solennelle au Parlement européen où il a remercié l'Assemblée pour son appui constant au processus de démocratisation du Mexique et il a souhaité l'intensification des échanges avec l'Union, avec ses institutions, avec les États membres et ses régions.

Du 25 au 30 novembre 1998, la "délégation pour les relations avec l'Amérique centrale et le Mexique" s'est rendue en visite officielle à Mexico où s'est tenue la première réunion interparlementaire Mexique-UE. Le dialogue et la coopération interparlementaire y ont été officialisés; le dialogue est institutionnalisé par la voie d'une déclaration solennelle, laquelle s'inscrit dans le prolongement de la déclaration adoptée dans l'accord d'association qui fait état de la nécessité d'institutionnaliser le dialogue au niveau parlementaire. Dans ce contexte une Commission parlementaire mixte UE-Mexique a été constituée. En outre, le Parlement européen, suite aux élections de 2004, a créé une délégation spécifique pour les relations avec le Mexique.

Par ailleurs, le PE a adopté depuis 1985 presque vingt résolutions relatives au Mexique.<sup>1</sup> Celles-ci concernent essentiellement le respect des droits de l'homme, la situation dans l'État du Chiapas et les relations économiques et commerciales entre le Mexique et l'UE. Dans la résolution du 5 avril 2001 le PE se félicite des encouragements donnés à la réconciliation et à la pacification du Chiapas. Il exprime son soutien au gouvernement de M. Fox, au Congrès mexicain et à l'armée zapatiste de libération nationale pour ce qui est du dialogue politique, instrument privilégié de la recherche de solutions destinées à réconcilier le Mexique avec sa composante indigène.

---

<sup>1</sup> Voir annexe VII.

ANNEXE I



## ANNEXE II

La integración de las Cámaras de Diputados y Senadores después del 1 de septiembre de 2003 es la siguiente:

CÁMARA DE DIPUTADOS			SENADO DE LA REPÚBLICA		
Partido	Escaños	%	Partido	Escaños	%
PRI <sup>1</sup>	224	44.8	PRI	60	46.9
PAN <sup>2</sup>	153	30.6	PAN	46	35.9
PRD <sup>3</sup>	95	19.0	PRD	16	12.5
PVEM <sup>4</sup>	17	3.4	PVEM	5	3.9
OTROS	11	2.2	OTROS	1	0.8

<sup>1</sup> PARTIDO REVOLUCIONARIO INSTITUCIONAL

<sup>2</sup> PARTIDO ACCION NACIONAL

<sup>3</sup> PARTIDO DE LA REVOLUCION DEMOCRATICA

<sup>4</sup> PARTIDO VERDE ECOLOGISTA DE MEXICO

## ANNEXE III

**MEXICO - ECONOMIC DATA (1)**

<b>Domestic Data</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004 e</b>	<b>2005 f</b>
GDP Growth %	3.74	6.57	-0.12	0.73	1.30	4.09	3.88
Inflation %	16.59	9.49	6.37	5.03	4.55	4.72	5.11
GDP per capita US\$	5017	5954	6261	6407	6088	6232	6639
Population m	95.7	97.5	99.4	101.0	102.8	104.4	105.9
Unemployment Rate %	10.13	8.29	10.73	12.53	14.86	14.98	15.21
Trade Balance US\$ bn	-7.75	-11.25	-14.10	-12.14	-10.45	-14.50	-14.48
Local Currency to US\$	9.57	9.47	9.35	9.67	10.79	11.29	11.36
Local Currency to Euro	10.20	8.72	8.37	9.13	12.18	13.87	14.20
<b>External Data</b>							
Total Export Earnings \$m	152.6	186.2	176.2	187.3	191.0	201.0	.....
Foreign Direct Investment \$m	12.4	14.1	24.7	14.6	15.0	17.0	.....
Foreign Direct Investment % GDP	2.59	2.44	3.96	2.30	2.40	2.58	.....
Total External Debt \$m	167.2	158.4	158.2	141.2	140.2	139.6	.....
Total Debt Service \$m	28.2	50.9	47.1	43.5	37.0	39.0	.....
Total Debt % GDP	34.7	27.2	25.3	22.2	22.4	21.2	.....

(1) Source: World Markets Analysis

## ANNEXE IV

## Trade relations EU(15)-Mexico, 2004

By products

1000 EUR

CN Chapters		Imports (cif)		Exports (fob)	
		1000 EUR	% of total	1000 EUR	% of total
01-99	<b>Total</b>	6.550.063	100,0	14.327.324	100,0
	of which:				
01-24	Agricultural products	414.378	6,3	553.800	3,9
	of which:				
04	Dairy produce; birds' eggs; natural honey etc	34.780	0,5	102.575	0,7
22	Beverages, spirits and vinegar	104.463	1,6	163.944	1,1
25-27	Mineral products	1.661.667	25,4	200.747	1,4
	of which:				
27	Mineral fuels, mineral oils and products of their distillation etc.	1.547.487	23,6	149.285	1,0
28-38	Products of the chemical or allied industries	513.437	7,8	2.280.976	15,9
	of which:				
29	Organic chemicals	315.191	4,8	697.402	4,9
30	Pharmaceutical products	31.167	0,5	755.671	5,3
39-40	Plastics and rubber and articles thereof	191.126	2,9	574.874	4,0
44-49	Wood and art. Of woods etc; Pulp of wood or other fibrous cellulosic	23.009	0,4	446.091	3,1
50-63	Textiles and textile articles	91.695	1,4	446.541	3,1
72-83	Base metals and articles of base metal	160.972	2,5	1.236.463	8,6
	of which:				
72+73	Iron and steel and articles of iron or steel	69.351	1,1	871.164	6,1
76	Aluminium and articles thereof		0,0		0,0
84-85	Nuclear reactors, boilers etc./Electrical machinery etc	1.862.140	28,4	5.045.737	35,2
	of which:				
84	Nuclear reactors, boilers etc.	895.563	13,7	3.121.440	21,8
85	Electrical machinery/equip. and parts thereof; sound recorders etc.	966.577	14,8	1.924.297	13,4
86-89	Vehicles, aircrafts, vessels etc	809.282	12,4	2.120.340	14,8
	of which:				
87	Vehicles other than railway/tramway rolling-stock ets.	776.264	11,9	1.897.322	13,2
90-92	Optical, photographic, cinematographic etc. instruments	532.183	8,1	521.986	3,6
Various ch	Other products	265.454	4,1	713.852	5,0

Source: COMEXT database, EUROSTAT

Production: JDa/DG4/European Parliament

<b>Trade of the EU with Mexico by Member States</b>								
	EU-imports (cif)				EU-exports (fob)			
	2004		May-Dec.: 2004		2004		May-Dec.: 2004	
	1000 €	- % -	1000 €	- % -	1000 €	- % -	1000 €	- % -
<b>Total (EU25)</b>			4.721.068	100,0			10.126.162	100
<i>of which:</i>								
<b>EU-15</b>	6.550.063	100,0			14.327.324	100,0		
<i>of which:</i>								
France	504.865	7,7	337.255	7,1	1.551.820	10,8	1.099.126	10,9
Netherlands	517.242	7,9	359.240	7,6	570.741	4,0	405.070	4,0
Fr Germany	1.461.409	22,3	1.007.798	21,3	4.885.758	34,1	3.258.448	32,2
Italy	297.670	4,5	197.632	4,2	1.815.982	12,7	1.283.463	12,7
Utd. Kingdom	977.750	14,9	698.008	14,8	921.427	6,4	641.995	6,3
Ireland	125.579	1,9	88.712	1,9	459.281	3,2	334.437	3,3
Denmark	52.109	0,8	36.535	0,8	130.180	0,9	85.510	0,8
Greece	19.449	0,3	14.885	0,3	19.985	0,1	11.012	0,1
Portugal	158.466	2,4	92.665	2,0	71.009	0,5	47.396	0,5
Spain	1.708.692	26,1	1.242.009	26,3	2.236.270	15,6	1.602.300	15,8
Belgium	561.317	8,6	397.692	8,4	632.774	4,4	447.032	4,4
Luxembourg	1.119	0,0	1.093	0,0	27.703	0,2	17.212	0,2
Sweden	60.915	0,9	48.378	1,0	626.114	4,4	426.514	4,2
Finland	32.903	0,5	23.922	0,5	132.305	0,9	98.705	1,0
Austria	70.579	1,1	49.985	1,1	245.977	1,7	177.236	1,8
Malta			613	0,0			1.172	0,0
Estonia			7.912	0,2			911	0,0
Latvia			745	0,0			269	0,0
Lithuania			2.162	0,0			2.611	0,0
Poland			37.274	0,8			31.661	0,3
Czech Republic			28.343	0,6			58.134	0,6
Slovakia			10.159	0,2			20.355	0,2
Hungary			33.546	0,7			62.410	0,6
Slovenia			3.269	0,1			13.033	0,1
Cyprus			1.237	0,0			153	0,0

Source: COMEXT database, EUROSTAT

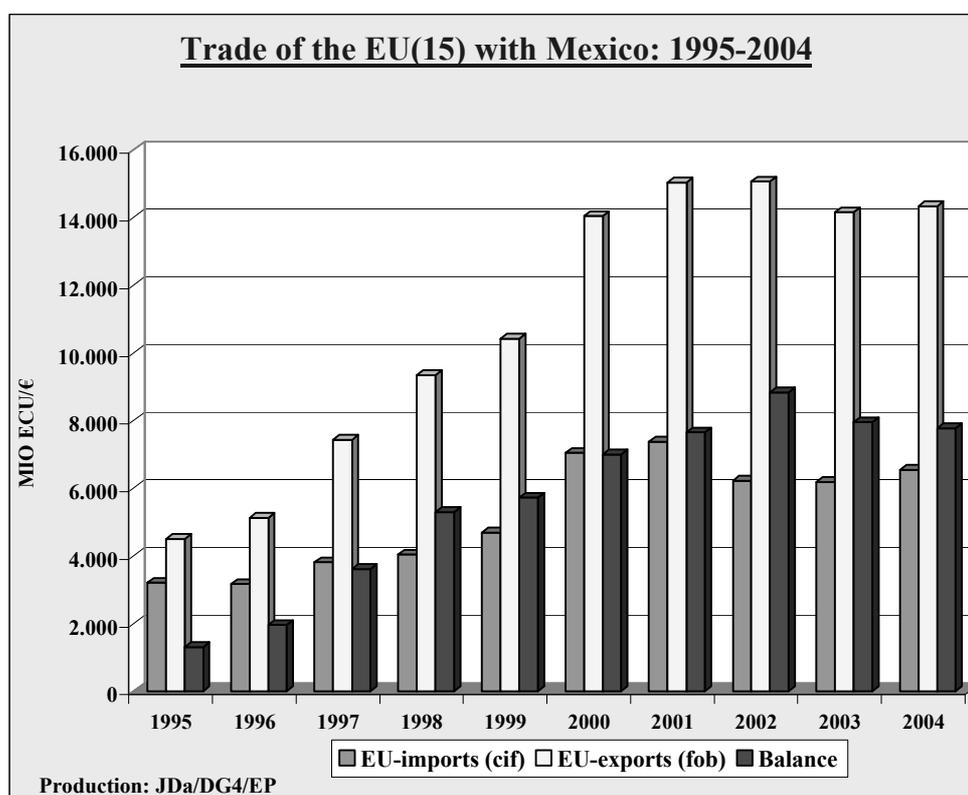
Production: JDa/DG4/European Parliament

### Trade of the EU(15) with Mexico: 1995-2004

	<i>MIO ECU/€</i>		
	EU-imports (cif)	EU-exports (fob)	Balance
1995	3.208	4.511	1.303
1996	3.169	5.128	1.959
1997	3.810	7.430	3.620
1998	4.043	9.340	5.297
1999	4.695	10.422	5.727
2000	7.042	14.042	7.000
2001	7.384	15.034	7.650
2002	6.222	15.060	8.838
2003	6.189	14.149	7.960
2004	6.550	14.327	7.777

Source: COMEXT database, EUROSTAT

Production: JDa/DG4/European Parliament



**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN  
SUR LE MEXIQUE**

Résolution du 10 octobre 1985 sur le tremblement de terre au Mexique<sup>1</sup>.

Résolution du 10 septembre 1991 qui contient l'avis du PE sur la proposition de la Commission au Conseil sur une décision relative au futur accord-cadre de coopération entre la CEE et les États-Unis du Mexique<sup>2</sup>.

Résolution du 10 septembre 1991 sur les relations économiques et commerciales entre la CE et le Mexique<sup>3</sup>.

Résolution du 15 décembre 1992 sur le traité de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique<sup>4</sup>.

Résolution du 20 janvier 1994 sur la révolte paysanne au Chiapas<sup>5</sup>.

Résolution du 19 janvier 1995 sur la situation dans l'État mexicain du Chiapas<sup>6</sup>.

Résolution du 16 février 1995 sur la situation au Chiapas<sup>7</sup>.

Résolution du 13 juillet 1995 sur la situation au Mexique<sup>8</sup>.

Résolution du 17 novembre 1995 sur la communication de la Commission au Conseil et au PE sur le renforcement des relations entre l'UE et le Mexique<sup>9</sup>.

Résolution du 21 octobre 1997 sur l'ouragan au Mexique<sup>10</sup>.

Résolution du 13 janvier 1998 sur l'assassinat de 45 paysans indigènes dans l'État mexicain du Chiapas<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> JO C 288 du 11.11.1985, p. 99.

<sup>2</sup> JO C 267 du 19.10.1991, p. 61.

<sup>3</sup> JO C 267 du 19.10.1991, p. 61.

<sup>4</sup> JO C 21 du 25.01.1993, p. 77.

<sup>5</sup> JO C 44 du 14.02.1994, p. 158.

<sup>6</sup> JO C 43 du 20.02.1995, p. 87.

<sup>7</sup> JO C 56 du 06.03.1995, p. 109.

<sup>8</sup> JO C 249 du 25.09.1995, p. 159.

<sup>9</sup> JO C 323 du 04.12.1995, p. 163.

<sup>10</sup> JO C 339 du 10.11.1997, p. 164.

<sup>11</sup> JO C 034 du 15.01.1998, p. 161.

Résolution du 23 avril 1998 sur la proposition de décision du Conseil concernant le futur Accord intérimaire sur le commerce et les questions relatives au commerce entre la Communauté européenne d'une part, et les États-Unis du Mexique d'autre part<sup>1</sup>.

Résolution du 22 avril 1999 sur la proposition de décision du Conseil sur le futur Accord de partenariat économique, coordination politique et de coopération commerciale entre la Communauté européenne et ses États membres d'une part, et les États-Unis du Mexique d'autre part<sup>2</sup>.

Résolution du 16 mars 2000 sur la proposition de décision du Conseil concernant la position à adopter par la Communauté au sein du Conseil mixte CE-Mexique par rapport à l'application des articles 3, 4, 5, 6 et 12 de l'Accord intérimaire sur le commerce et les questions relatives au commerce<sup>3</sup>.

Résolution du 15 février 2001 sur la proposition de décision du Conseil qui établit la position communautaire dans le Conseil mixte CE-Mexique visant l'adoption d'une Décision prévoyant la mise en œuvre des articles 6, 9 et b) du paragraphe 2 de l'article 12 et de l'article 5 de l'Accord de partenariat économique, coordination politique et de coopération<sup>4</sup>.

Résolution du 5 avril 2001 sur la situation au Mexique<sup>5</sup>.

Résolution du 14 décembre 2004 sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole additionnel à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération UE/Mexique<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> JO C 167 du 01.06.1998, p. 99.

<sup>2</sup> JO C 279 du 06.05.1999, p. 404.

<sup>3</sup> JO C 377 du 29.12.2000, p. 169.

<sup>4</sup> JO C 276 du 01.10.2001, P. 243.

<sup>5</sup> JO C 21 du 24.01.2002, p. 356.

<sup>6</sup> PV de la séance du 14.12.2004.